



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Office National des Forêts



AGENCE DE COMPIEGNE

UN FLEURON DU PATRIMOINE UNIQUE EN EUROPE : LA RÉSERVE BIOLOGIQUE DES BEAUX-MONTS ET DES MARES SAINT-LOUIS



Un fleuron du patrimoine unique en Europe : la réserve biologique dirigée des Beaux-Monts et des mares Saint-Louis

Au cœur des 14 400 hectares de la forêt domaniale de Compiègne, les 160 hectares de la réserve biologique des Beaux-Monts et des mares Saint-Louis hébergent 1 091 chênes plantés à la fin du XVI^e siècle et constitue un trésor du patrimoine forestier français.

Cinq siècles nous contemplent !

En 1547, les moines de l'abbaye de Saint-Corneille plantent des chênes sessiles sur une centaine d'hectares. C'était il y a plus de 475 ans...

Plus tard, Napoléon III fait classer le site en série artistique, ce qui permettra la conservation de cette chênaie déjà très âgée. Il fait également prolonger l'avenue des Beaux-Monts et crée, avec la route Eugénie, un véritable parcours touristique à travers les sites les plus remarquables.

Le caractère monumental des chênes leur vaut d'être conservés par les différentes générations de forestiers et les six aménagements successifs depuis 1887. Ces chênes arrivés jusqu'à nous cohabitent avec des hêtres bicenténaires pour former un peuplement reconnu au niveau international auquel est associée une biodiversité exceptionnelle inféodée aux vieux arbres.

Les Beaux-Monts constitue également et tout autant un site phare et emblématique de la vie compiégnoise, particulièrement fréquenté et apprécié des habitants et des visiteurs : la carte postale de la forêt en quelque sorte !



Un patrimoine biologique exceptionnel

Le recensement des chênes monumentaux réalisé en 2006 a été répété en 2021 : 1 091 chênes ont été dénombrés avec prise de mesures dendrométriques (hauteur, circonférence, présence de cavités...) et de leur état sanitaire. De nombreux sujets présentent des signes plus ou moins sévères de dépérissement.



La concrétisation d'un long processus de concertation et d'études

De 2002 à 2017 : comité consultatif de la forêt domaniale de Compiègne, avec un atelier dédié aux études et travaux écologiques.

De 2012 à 2018 : comité de la division des Beaux-Monts et du Mont du Tremble composé de six naturalistes qui ont assisté l'ONF pour proposer le périmètre et les mesures de gestion. En 2018, sa composition est élargie aux autres parties prenantes (élus, services des collectivités, acteurs du tourisme, etc.) pour préfigurer le futur comité consultatif de la réserve.

Parallèlement et depuis 2020, un comité scientifique élargi à l'ensemble des forêts domaniales de l'Oise et de l'Aisne accompagne l'ONF sur les questions d'écologie forestière.

Enfin, lancement en 2021 d'une large concertation par l'ONF et l'Association du pays compiégnois qui regroupe les trois intercommunalités « forestières » afin de coconstruire une stratégie partagée pour les forêts du compiégnois, intégrant un axe dédié à la gestion forestière et aux enjeux écologiques en contexte de crise climatique.

◆ Un consensus partagé

Au sein du comité consultatif de la réserve, les objectifs ont été longuement discutés du fait de la complexité du site liée aux richesses écologique, culturelle, paysagère, forestière et aux enjeux touristiques et de fréquentation du public.

Certains débats furent longs, contradictoires, avec des points de vue toujours intéressants mais parfois divergents sur certaines questions. Par exemple, quels habitats et espèces favoriser ? Quels hiérarchisation et arbitrages entre les différents objectifs de la réserve (libre évolution et naturalité versus accueil du public et sécurité des usagers) ? Quelle place pour la chasse ? Quel avenir pour cette chênaie après 475 ans de présence, le processus naturel conduisant à la régression du chêne voire sa disparition face à la concurrence du hêtre et de l'érable sycomore ?...



LA RÉSERVE BIOLOGIQUE DIRIGÉE DES BEAUX-MONTS ET DES MARES SAINT-LOUIS EN CHIFFRES

- Superficie : 160,93 hectares
- 1 091 chênes et autant de hêtres d'âge et de dimensions exceptionnels
- 4^e site national pour l'intérêt de sa faune entomologique,
- plus de 350 espèces de coléoptères dont 4 espèces remarquables et relictuelles des forêts primaires d'Europe centrale
- abondance du Dicrane vert, mousse rare et protégée sur le plan européen
- 58 espèces d'oiseaux dont plusieurs remarquables et inféodées aux vieux bois
- 18 espèces de chauves-souris sur les 22 connues dans les Hauts-de-France
- 12 espèces d'amphibiens et de reptiles
- et beaucoup d'autres richesses connues ou encore à découvrir !

Le résultat sera un compromis équilibré compte tenu des caractéristiques du site :

➔ **privilégier** l'enjeu de conservation des espèces liées aux vieux bois et la libre expression des dynamiques naturelles, ce qui constituera un observatoire de premier plan ;

➔ **accueillir et sensibiliser** le visiteur sur les itinéraires balisés et sécurisés ;

➔ **poursuivre** la régulation de la grande faune pour éviter les zones de concentration néfastes pour le reste de la forêt.

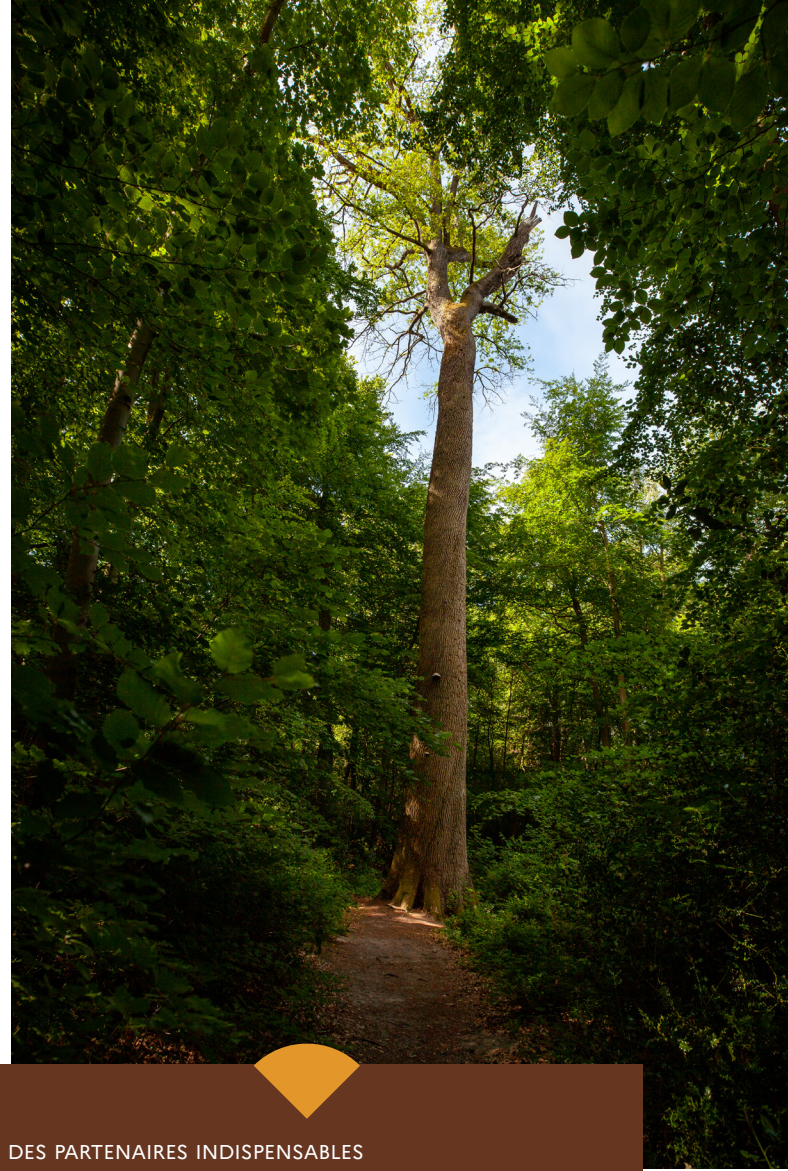
◆ Pourquoi une réserve « dirigée » ?

Le statut de réserve biologique dirigée a été retenu pour permettre le contrôle de certaines espèces envahissantes (comme l'ailante ou le cerisier tardif), réaliser quelques travaux légers en faveur de la régénération de chêne (y compris le ramassage de glands sur ce peuplement d'élite), mettre en œuvre des actions favorables aux milieux ouverts et aux mares.

Cependant, la volonté est clairement de laisser les peuplements forestiers évoluer librement en dehors des trouées naturelles et des mares.

À la suite de la visite du rapporteur à l'été 2022, la commission « Aires Protégées » du Conseil national de protection de la nature réunie le 28 septembre 2022 a émis un avis favorable au dossier de création de la réserve.

La consultation des maires des communes concernées et des services de l'État est en cours pour permettre la prise de l'arrêté ministériel prononçant officiellement la création de la réserve.



DES PARTENAIRES INDISPENSABLES

Les études pour inventorier et suivre cette biodiversité, étapes essentielles pour la création du dossier de réserve et la rédaction du plan de gestion, ont été réalisées avec le Conservatoire botanique national de Bailleul, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, Picardie Nature, l'Association des entomologistes de Picardie et l'expertise naturaliste de l'ONF.

Elles ont été co-financées par l'État, ministère de la transition écologique via la mission d'intérêt général biodiversité, par le Département de l'Oise et par l'ONF.



Une nécessaire valorisation du site : le sentier du Pic mar

L'enjeu de sensibilisation et de valorisation pédagogique constitue une dimension importante du projet pour promouvoir et faire connaître les enjeux et les richesses de ce patrimoine unique.

Nous nous appuyons sur les données solides acquises ces dernières années mais également sur les aspects artistiques et culturels comme les tableaux de Corot, l'un des fondateurs de l'école de Barbizon.

Le sentier pédagogique du Pic mar est parcouru de 12 panneaux sur 1,5 km en bordure de réserve pour expliquer aux visiteurs l'importance du site, la libre évolution des peuplements au sein des parcelles avec toute la biodiversité associée, et donc la fermeture des accès non sécurisés.

La scénographie a été réalisée en complémentarité avec le sentier de la Rainette sur la thématique de l'eau au Vivier Corax en retenant ici le thème de l'emblématique oiseau et des peuplements forestiers sénescents.



LES FINANCEURS DU PROJET

Le sentier du Pic mar a été soutenu financièrement par le Département de l'Oise.

La réserve des Beaux Monts et des mares Saint-Louis est également incluse dans le réseau européen d'espaces protégés Natura 2000, dont le comité de pilotage est présidé par l'Agglomération de la région de Compiègne. Cela a permis la signature de contrats au titre de la mesure visant à informer les usagers de la forêt pour installer 30 balises réglementaires « délimitation de réserve » et 12 panneaux « porte de réserve » co-financés par l'Europe et le ministère de la transition écologique.

L'AVENUE DES BEAUX MONTS, une pelouse d'intérêt écologique chargée d'histoire



Un peu d'histoire...

Depuis les origines de la royauté française, la forêt de Compiègne attira les souverains adeptes de chasse. François I^{er} fut le premier roi à donner la forêt de huit routes rectilignes disposées en étoile autour d'un carrefour (appelé aujourd'hui le "Plat du Roi"). Louis XIV fit dessiner le Grand Octogone, décidé de relier les huit routes de François I^{er} en traçant 54 nouvelles routes et construisit des ponts de pierre sur les ruisseaux. Louis XV fit aménager, par l'architecte Jacques-Ange Gabriel, le château de Compiègne pour y séjourner avec sa cour lors des chasses royales. Il poursuivit les travaux d'aménagement de la forêt en ouvrant 229 routes forestières. De Louis XVI à Napoléon III, ce réseau de routes est complété de sentiers et de chemins.

Les poteaux indicateurs

Des 1669, l'ordonnance de réformation des Eaux et Forêts, promulguée par Colbert sous Louis XIV, prévoyait l'installation de poteaux à tous les carrefours et même le long des routes. Sous Charles X, l'architecte Jean-Baptiste Huvé créa les poteaux indicateurs que vous connaissez aujourd'hui. Leurs dimensions ne doivent rien au hasard : 12 pieds de haut et 10 à 12 pouces de large afin d'être lisible par un cavalier sur son cheval. La dénomination des carrefours a été dictée par le contrôleur des Bâtiements du roi ou le Capitaine des chasses (père de nos chasseurs).

La percée des Beaux Monts

À partir de 1810, Napoléon I^{er} décide par amour pour sa seconde épouse Marie-Louise d'Autriche, de défricher la forêt depuis la place afin de créer une percée de 60m de large s'étendant sur 4km de long. Définitivement achevée en 1853, longtemps après qu'il eurent déserté les lieux, l'avenue vitait immanquablement à reproduire la perspective du château de Schönbrunn, près de Vienne. Le palais d'été de la dynastie austro-hongroise, dont l'épouse de l'empereur était issue.

Le saviez-vous ?

Suite à l'épave de l'impératrice Eugénie en son forêt, un trait rouge indiquait la direction du château de Compiègne à été dessiné sur tous les poteaux de carrefour à la demande de Napoléon III.



Une pelouse d'intérêt écologique

Entretenu depuis sa création par le fauchage, mais également historiquement par pâturage, l'avenue des Beaux Monts présente une végétation spécifique de pelouse sabbuleuse sur un sol crayeux. Cette particularité a permis le développement d'une faune et d'une flore riches en espèces d'intérêt patrimonial dont certaines sont protégées au niveau régional voire national.

Le léopard agile

Appelé également "léopard des ourties", c'est un léopard fluide avec une queue courte. Il peut atteindre la taille de 20 cm. La coloration du mâle est particulière : les flancs sont verts et il possède une large bande blanche marquée bordée de larges bandes claires.

La Genette croisée

Plante sans tige (10-15 cm) formée de touffes avec de grandes feuilles linéaires disposées en croix. Elle se reconnaît aisément au stade de Rousson avec ses petites fleurs blanches à quatre pétales proéminents à l'axeille des feuilles supérieures. Elle pousse sur sols calcaires et est protégée en Picardie (département de Nord-Pas-de-Calais).

Le saviez-vous ?

L'avenue des Beaux Monts ainsi que la réserve biologique font partie du réseau écologique européen de conservation de la biodiversité Natura 2000 permettant de bénéficier de financements spécifiques pour leur entretien.

Le Grand murin

En période estivale, les combles du château de Compiègne accueillent plusieurs colonies de murins qui viennent manger les insectes. L'avenue des Beaux Monts constitue un excellent terrain de chasse puisque votre espèce recherche des grands espaces avec un sol nu facilement accessible pour y atterrir sans encombre (bruyères).

Le Grosbeek casse-noyau

De petite taille (16 à 20 cm) il est difficile à observer car il est très furtif. Il a pour particularité d'être une grande tige, un gros bec triangulaire qui lui permet de casser des noix, mais aussi des noyaux qu'il mange !

L'Arèneuse poisette

Elle fleurit dès le mois d'avril et colore l'avenue de ses fleurs violettes au cœur d'été. Elle apparaît les sols secs et calcaires. Ses feuilles argentées sont découpées et rigides, ce qui lui permet de résister à la sécheresse. Un papillon de nuit, la Phalène de la poisette, lui est inféodé.

La Gracule sauteuse verte

C'est la plus grande des sauteuses que l'on peut voir en France. Elle possède des antennes fines et très longues, ce qui la différencie des coqueux qui sont toujours porteurs d'antennes courtes et articulées.



Le sentier du Pic mar



- **Départ** : Parking du Tréan (GPS : 49.40759, 2.88248)
- **Distance** : 1, 5 km
- **Dénivelé** : 127 m env.
- **Recommandations** : pour toute la famille, attention toutefois au fort dénivelé ; ne convient pas aux personnes à mobilité réduite.

L'ALLÉE DES BEAUX-MONTS

L'allée des Beaux-Monts, longue de 5 kilomètres sur environ 60 mètres de large, relie la forêt au château de Compiègne et se termine au belvédère des Beaux-Monts.

Créée en 1810 par Napoléon I, l'allée visait à reproduire la perspective de Schönbrunn près de Vienne, le palais d'été de la dynastie austro-hongroise dont Marie Louise, l'épouse de l'Empereur était issue. L'allée fut achevée en 1853 sur ordre de Napoléon III.

Lieu de promenade incontournable des Compiégnois et des visiteurs, elle abrite également une biodiversité exceptionnelle protégée au niveau européen pour ses nombreuses espèces végétales rares.



➔ Consultez la charte du promeneur

Comment profiter de la forêt tout en la préservant ? Quels sont les conseils à suivre et les impératifs à respecter ? Telles sont les questions centrales abordées dans cette charte du promeneur «J'agis pour la forêt».

Les réserves biologiques forestières : un statut de protection fort reconnu par l'UICN*

La diversité biologique est vitale pour le bon fonctionnement des écosystèmes et leur productivité. Dans chaque forêt, les forestiers de l'ONF concilient préservation de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. C'est le principe de gestion multifonctionnelle et durable posé dans le Code forestier.

Dans certains cas, la richesse écologique très élevée d'un site justifie le besoin d'une protection réglementaire renforcée et d'une gestion conservatoire. C'est là que peut intervenir la création de réserves biologiques.

Spécifique aux forêts publiques, le statut de réserve biologique existe depuis les années 1950. En 2022, le réseau national comptait 246 réserves, couvrant plus de 54 000 hectares dans les forêts de métropole et plus 86 000 hectares en outre-mer. Une cinquantaine de projets sont en cours.

Instrument essentiel de l'action de l'ONF pour la protection de la nature, il existe deux types de réserves forestières pour des objectifs différents mais complémentaires : « d'une part, les réserves biologiques dirigées où l'ONF applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux rares et vulnérables, d'autre part, les réserves biologiques intégrales, soustraites de l'exploitation et qui constituent de précieux témoins de la forêt en libre évolution », résume Nicolas Drapier, chargé de mission national à l'ONF.

*Union internationale pour la conservation de la nature

LA STRATÉGIE NATIONALE DES AIRES PROTÉGÉES

La Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) ambitionne de protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10 % en protection renforcée. Actuellement, moins de 2 % de ces espaces sont sous protection forte en France.

La forêt domaniale contribuera à hauteur de 230 000 hectares placés sous statut de protection forte, dont 50 000 en métropole et 180 000 en outre-mer. La création de nouvelles réserves biologiques et la mise en place d'îlots de sénescence apporteront ainsi une contribution majeure à la réalisation de cet objectif.





Office National des Forêts

Agence territoriale de Compiègne
15 avenue de la Division Leclerc
60200 Compiègne

Nouvelle organisation
pour les Hauts-de-France



Rejoignez-nous :

www.facebook.com/groups/foretdecompiegne
<https://www.facebook.com/groups/foretsdomanialesdeshautsdefrance>

www.onf.fr

